

Avenir " s'inscrit de façon alternative dans le dispositif médico-social proposé aux personnes confrontées à de lourdes situations de handicap. Son objectif est de permettre à ces personnes de développer leur autonomie, d'accéder à une vie la plus normalisée possible.

L'axe majeur du projet réside dans le soutien, l'accompagnement, le conseil au résident pour que celui-ci développe des choix personnels, subvienne lui-même à ses besoins, organise sa vie personnelle et sociale, développe sa citoyenneté et s'inscrive dans son environnement en bénéficiant :

- ☞ d'un accueil en appartement et de l'aide indispensable 24 heures sur 24 que requièrent sa dépendance physique et ses besoins d'accompagnement.
- ☞ d'un entourage collectif qui favorise les liens entre les personnes et permet d'éviter les situations d'isolement, de solitude.
- ☞ d'une structure et d'une organisation de travail qui apportent l'aide humaine, l'accompagnement socio-éducatif, et la sécurité nécessaire.

Un mode de vie individuel conjugué à un mode de vie collectif

- ☞ Afin d'être acteur de sa vie et de gérer ses choix de vie, chaque résident organise et gère sa vie quotidienne : courses, repas, linge, aménagement de son environnement, budget, sorties et loisirs....
- ☞ La Résidence n'étant pas médicalisée, chacun aura le souci de veiller à sa santé et son suivi médical. Les soins médicaux et paramédicaux sont réalisés par des intervenants extérieurs. Un accompagnement plus soutenu de la prise en charge médicale peut être proposé à chaque personne.
- ☞ L'équipe d'aides-médico-psychologiques apporte l'aide humaine nécessaire à chacun, en fonction de ses besoins et potentialités. Elle a une fonction d'aide, de conseil et de soutien à l'élaboration, la réalisation de projets personnalisés, tels que la formation, les loisirs, le travail, la santé, l'évolution du projet de vie.

☞ Si l'accent est mis sur un accompagnement le plus individualisé possible, la Résidence est aussi un lieu de vie convivial, où des moments de vie collective sont proposés et organisés soit par l'équipe, soit par les résidents eux-mêmes : repas, moments festifs, sorties, mini-séjours....

L'accompagnement proposé est élaboré avec chaque personne dans le cadre de son projet personnalisé.



Un travail en équipe et ouvert sur l'extérieur

La gestion, le fonctionnement de la Résidence, l'encadrement technique, l'accompagnement des résidents sont assurés par une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qui ont chacun leur place et un rôle bien défini. L'établissement a créé des liens et développé un réseau partenarial avec d'autres associations, services, équipements existants, afin de répondre au mieux aux besoins et aux souhaits des personnes, à l'évolution de leur projet de vie.

L'entrée dans la Résidence

Tout accueil fait l'objet d'une procédure d'admission (livret d'accueil). Une notification d'accueil en foyer de vie établie par la M.D.P.H. est nécessaire. Un stage d'un mois est proposé à la personne permettant d'évaluer l'adéquation entre son projet et celui de la Résidence.

Pour tout contact :

A.N.P.I.H.M.

Résidence Choisir Son Avenir

48 avenue Jean Moulin 75014 PARIS

Tél. : 01 45 33 78 48 - Fax : 01 45 45 24 96

Site internet : choisirsonavenir@wanadoo.fr